

# Comment bénéficier du dispositif ?

## Qui peut bénéficier du dispositif ?

Les structures ou associations qui ont l'agrément CLAS.

Les malles et leur formation s'adressent aux référents CLAS et aux bénévoles.

## Comment s'organise la formation ?

La formation s'organise en concertation avec la référente parentalité CAF.

Elle peut s'adresser à une structure ou rassembler des personnes de plusieurs structures.

Elle se déroule sur site.

Le nombre de participants est limité à 12.

Elle dure deux journées avec un intervalle entre les deux jours qui permet d'expérimenter.

## Qui peut bénéficier des malles ?

- ✓ Les structures qui sont en cours de formation.
- ✓ Les structures qui ont déjà suivi la formation.

## Quel est le coût ?

Ce dispositif est entièrement financé par la CAF.

Il est gratuit pour les structures.